

MASTER 2 PROFESSIONNEL MARKETING

- tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

MASTER 2 Spécialité MARKETING								
INTITULE DES MATIERES (éléments constitutifs des UE)	UE spécifique / commun	Volume Horaire CM	Volume Horaire TD	Crédits européens	Type examen durée	Coef CT	Coef CC	Total coef
SEMESTRE 3								
UE 1– Analyse des marchés 2								
Comportement du consommateur 2	X	20			CT écrit – 2h	3		3
Nouvelles formes de Marketing	X	10			Dossier	2		2
Marketing des services	MMBA	20			Dossier	3		3
TOTAL UE1		50		8				8
UE 2– Méthodes et outils d'analyse								
Techniques d'études de marché	MMBA	20			Dossier	3		3
Panels, bases de données, systèmes d'information marketing	X	20			CT écrit – 2h	3		3
Marketing stratégique	X	10	10		Etude de cas	3		3
TOTAL UE2		50	10	9				9
UE 3– Environnement de la fonction marketing								
Audit et contrôle du marketing	X	10			CT écrit – 2h	2		2
Anglais appliqué au marketing	X		30		CT écrit + oraux	2	1	3
TOTAL UE3		10	30	5				5
UE 4– Marketing-Mix I								
Produits et Gammes	X	15			Etude de cas	3		3
Politique de prix	X	10			CT écrit – 1h	2		2
Communication	X	20			Dossier	3		3
TOTAL UE 4		45		8				8
TOTAL S 3		155	40	30				30
SEMESTRE 4								
UE 5– Marketing-Mix II								
Gestion du canal de distribution	X	20			Dossier	3		3
Marketing direct	MMBA	15			Etude de cas	3		3
Management de la force de vente	MMBA	10			Dossier	2		2
TOTAL UE 5		45		8				8
UE 6– Applications sectorielles et juridiques								
E-commerce	X	10			Dossier	2		2
Marchés industriels	X	10			Epreuve pratique			2
Droit de la consommation et de la concurrence	X	10			CT écrit - 1h			3
TOTAL UE 6		30		7				7
UE 7– Professionnalisation 1								
Méthodologie d'analyse sectorielle et projet professionnel/ Grand oral	X		20		Epreuve Pratique			7
Cycle de conférences	X		15					
TOTAL UE 7			35	7				7
UE 8- Professionnalisation 2								
Stage ou alternance					Epreuve Pratique			8
TOTAL UE 8				8				8
TOTAL S 4		75	35	30				30
<i>Obtention du Master Economie-Gestion, mention Sciences du Management, Spécialité Marketing</i>								

Contrôle des connaissances

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université le 18 octobre 2004.

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université le 02 Avril 2001.

Les dispositions relatives au contrôle des connaissances sont celles en vigueur au sein du Master Economie-Gestion Mention Sciences du Management.

Principes généraux du Master Sciences du Management :

Le contrôle des connaissances repose sur les conditions générales suivantes (M1 et M2) :

- La moyenne générale de chaque semestre est déterminée par compensation entre UE, chaque UE étant affectée d'un coefficient. Le semestre est validé et capitalisé si l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.
- Pour toute UE composée de plusieurs matières, la moyenne de l'UE est déterminée en fonction de la note obtenue dans chaque matière affectée d'un coefficient attribué à la matière. Toute UE validée est capitalisée en crédits ECTS.
- Chaque année de Master est validée dès lors que l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20. Il peut y avoir compensation entre le 1^{er} et le 2^{ème} semestre de chaque année.
- Dans le cas où l'étudiant obtient une moyenne inférieure à 10/20 pour un semestre, et que la moyenne générale sur l'année est inférieure à 10/20, l'étudiant doit se représenter à une seconde session d'examen qui est organisée en septembre de chaque année. L'étudiant doit alors repasser les UE non validées.
- A l'intérieur d'un semestre, l'étudiant conserve le bénéfice des UE validées qui sont capitalisées.
- L'étudiant qui n'a pas validé le premier semestre est autorisé à suivre les enseignements du second semestre, la seconde session étant organisée en septembre pour les deux semestres d'enseignement. Il en va de même pour les semestres 3 et 4.
- Le barème d'attribution des mentions par année du Master est le suivant : de 10 à 11,99/20 : Mention Passable, de 12 à 13,99/20 : Mention Assez-Bien, de 14 à 15,99/20 : Mention Bien, plus de 16/20 : Mention Très Bien
- Le Master Economie-Gestion Mention Sciences du Management (le diplôme doit stipuler la spécialité) est attribué aux étudiants qui ont validé les 120 crédits ECTS correspondant aux quatre semestres d'enseignement et qui ont validé le stage obligatoire de fin de parcours.

Dispositions relatives au projet professionnel de M2 (formation initiale):

Le projet professionnel consiste en un travail mené en groupe durant le semestre 4, en collaboration avec une entreprise et qui consiste en la résolution d'une problématique marketing comportant analyse, études de marché et recommandations opérationnelles. Le projet fait l'objet d'un encadrement pédagogique par l'équipe enseignante de la spécialité.

Le projet professionnel fait l'objet d'une évaluation reposant sur un rapport écrit accompagné d'une soutenance orale devant jury composé d'enseignants et dans la mesure du possible d'un représentant de l'entreprise commanditaire du projet.

Pour les étudiants en contrat de professionnalisation :

Le projet professionnel repose sur la capacité de l'étudiant-salarié à répondre à une problématique de mise en situation, dans le cadre d'un grand oral reposant sur le traitement d'un sujet marketing soumis par le jury, en rapport direct avec les thèmes abordés par l'étudiant-salarié dans l'entreprise, après un temps de préparation de 4h.

Dispositions relatives aux stages :

Pendant la deuxième année de Master, en fin de semestre 4, les étudiants effectuent un stage d'une durée minimale de 3 mois et pouvant aller jusqu'à 6 mois. Le stage doit correspondre à une mission marketing d'étude ou opérationnelle. Chaque étudiant est suivi par un enseignant de l'équipe pédagogique de la spécialité. De la même façon, l'entreprise d'accueil désigne un tuteur qui encadre le stagiaire dans l'entreprise.

Le stage donne lieu à la rédaction d'un rapport dont la forme et le fond sont définis par le responsable de la spécialité. Le stage fait l'objet d'une soutenance orale devant un jury composé de l'enseignant qui encadre le stagiaire et dans la mesure du possible du tuteur entreprise. A défaut d'une représentation de l'entreprise lors de la soutenance, un autre

membre de l'équipe pédagogique remplace le tuteur entreprise, lequel aura adressé un avis sur le travail accompli à l'enseignant qui encadre le stage.

Les modalités d'évaluation sont identiques au stage pour les étudiants en contrat de professionnalisation pour le temps passé en entreprise en alternance.